



**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE  
DU CONSEIL COMMUNAL – ZONE DE POLICE**

**MARDI 06 SEPTEMBRE 2022**

18h

La séance publique du Conseil communal - Zone de Police - sera clôturée avant l'ouverture de la séance publique du Conseil communal. A l'issue de la séance publique du Conseil communal, la séance à huis clos du Conseil communal - Zone de Police - sera déclarée.

---

**SEANCE PUBLIQUE**

---

**POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UNE CONSEILLERE :**

- 3.1. "Quelle politique de lutte contre la mendicité à Namur ?" (Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR)